

Trois positions sur les images de Dieu dans l'histoire de l'Église

Iconodoulie	Iconoclasme modéré	Iconoclasme radical
<p><i>Décisions du Concile de Nicée II, 787</i> : « [N]ous décidons avec une rigueur et une justesse totales : [...] d'attribuer aux images baisers et prosternation d'honneur ; non pas, bien sûr, la véritable adoration selon notre foi, laquelle convient à la seule nature divine, mais de la façon qui vaut pour le signe de la croix honorable et vivifiante [...]. Car l'honneur rendu à l'image atteint le prototype [c-à-d ce qui est représenté], et celui qui se prosterne devant l'image se prosterne devant la substance de celui qui est inscrit en elle. [...] Donc, ceux qui osent penser d'une autre manière [...] s'ils sont évêques ou clercs, qu'ils soient déposés, s'ils sont moines ou laïcs, qu'ils soient excommuniés. »</p> <p>Source : Marie-France Auzépy, <i>L'iconoclasme</i>, Presses universitaires de France, 2006, p. 123-125 (mots grecs omis).</p> <p><i>Synodicon de l'orthodoxie</i>, 27 mars 843, § 2 :</p> <p>« [C]eux qui [...] ne proposent pas en images la grâce du prophète et le Sauveur du monde, tel qu'il a été vu, a partagé la vie des hommes [...] À ceux donc qui ne souffrent pas de voir en images ces hauts faits du salut du monde ni ne les honorent et vénèrent, anathème. [L]es blasphèmes que [les non-chrétiens] profèrent directement contre l'original, eux [c-à-d les non-iconodoules] ont l'impudence de les porter, à travers son image, contre celui-là même qui est figuré [c-à-d Dieu]. »</p> <p>Source : Jean Gouillard, <i>Le Synodicon de l'orthodoxie : Édition et commentaire</i>, Éditions de Boccard, 1967, p. 54-55.</p>	<p><i>Canons du Concile de Francfort</i>, juin 794, § 2 :</p> <p>« A été proposée la question du nouveau Concile des Grecs [c-à-d du Concile de Nicée II tenu en 787] pour l'adoration des images, auquel était écrit que l'on anatémisât ceux qui ne veulent rendre service ou adoration aux images des saints [et de Christ], comme on fait à la déifie Trinité. Nos [≈ 300] très-saints pères ci-dessus nommés l'ont tous d'un accord [unanime] méprisé et condamné, rejetant toute sorte d'adoration et de service [des images]. »</p> <p>Sources : Jean Daillé, <i>De la croyance des Pères sur le fait des images</i>, Jean de Tournes Imprimeur, Genève, 1641, p. 463 ; https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc34715m (<i>Codex Tilius</i>, BnF MS latin 10758, Hincmar de Reims, c. 875).</p> <p><i>Lettre de l'Empereur byzantin Michel II l'Amorien à l'Empereur carolingien Louis I^{er} le Pieux</i>, 10 avril 824 : « [L]es empereurs orthodoxes et les plus savants des prêtres ont [...] fait enlever les images qui occupaient un endroit près du sol, mais celles qui se trouvaient en haut loin du sol, ils ont permis qu'elles y restent afin que ces images elles-mêmes soient comprises comme une écriture [pour les illettrés] et qu'elles ne soient pas adorées par les plus simples et les plus faibles ou que ces derniers [ne] puissent [pas] allumer des lampes ou brûler de l'encens devant elles. »</p> <p>Source : Stéphane Bigham, <i>Les images chrétiennes : Textes historiques de Constantin le Grand jusqu'à la période post-iconoclaste (313-900)</i>, Librairie Médiaspaul, 2010, p. 279.</p>	<p><i>Canons du Concile de Hiéreia</i>, 754, § 9 : « Si quelqu'un entreprend de représenter dans des images avec des couleurs matérielles sous une forme humaine l'essence ou la substance irreprésentable du Dieu Verbe, parce qu'il s'est incarné, et qu'il ne reconnaît pas plutôt Dieu qui n'est pas représentable même après l'Incarnation, [qu'il soit] anathème. »</p> <p>Source : Paul-Hubert Poirier, <i>Histoire du christianisme au I^{er} millénaire</i>, Université Laval, 2012, <i>Recueil de textes</i>, Module IX, p. 37 ; https://www.ccel.org/ccel/schaff/npnf214.xvi.x.html.</p> <p><i>Grand Catéchisme de Westminster</i>, 1647, § 109 : « Quels sont les péchés défendus dans le deuxième commandement ? [...] tout culte religieux non institué par Dieu lui-même ; [...] la fabrication d'une quelconque représentation de Dieu [sic], que ce soit de toutes les personnes ou n'importe laquelle d'entre elles, que cela soit intérieurement, dans notre esprit, ou extérieurement par une image ou représentation de n'importe quelle créature ; toute adoration de celle-ci ou de Dieu en ou par elle ; [...] toute invention superstitieuse, qui corrompt le culte de Dieu, y ajoute ou y soustrait, qu'elle soit inventée ou adoptée de nous-mêmes, ou alors reçue d'autres par tradition, même à titre d'antiquité, de coutume, de dévouement, de bonne intention ou d'un quelconque autre prétexte [...]. »</p> <p>Source : Collectif, <i>Bible d'étude de la foi réformée</i>, Éditions La Rochelle, 2024, p. 2677.</p>